

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

N° CP-2023-4-5-2

N° applicatif 5813

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE RÉGIONALE

Résumé : Le présent rapport vous propose de soutenir 9 structures œuvrant pour la langue régionale, partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Ces subventions destinées au fonctionnement et à la réalisation de projets représentent au total 450 000 € en fonctionnement, dont 400 000 € affectés à l'OLCA. Le reste se répartit en faveur de la Fédération Alsace Bilingue (12 000 €), Culture et Bilinguisme (10 000 €), ELTERN Alsace (8 000 €), ABCM-Zweisprachigkeit (5 000 €), le Groupement de Théâtre du Rhin (4 500 €), AGATe (2 500 €), l'éditeur de M. Daniel Morgen (1 000 €) et la Ville de Guebwiller (7 000 €).

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution de ces subventions de fonctionnement, ainsi que l'avenant financier 2023 à conclure avec l'OLCA et la Région Grand Est pour le versement de la subvention de 400 000 €.

En 2022, soucieuse d'obtenir une véritable photographie de la pratique de la langue régionale d'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace a mené une large enquête auprès de 4000 personnes. Si pour 73 % des Alsaciens, la langue régionale est le dialecte alsacien et pas l'allemand standard, ils ne sont plus que 3% dans la tranche d'âge des 18 ans et moins à pratiquer l'alsacien. La transmission dans le cercle familial est quasi inexistante et pourtant, les Alsaciens tiennent fortement à ce patrimoine linguistique et sont dans l'attente d'un signal fort et concret de la part de la Collectivité européenne d'Alsace pour le sauver et le promouvoir.

Pour réussir, la CeA a besoin du réseau de partenaires qui œuvrent à la pérennité de la langue régionale. Ces associations contribuent à cette noble cause et n'ont pas toujours les ressources financières nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sereine. Ce rapport présente donc les aides concrétisant le soutien de la CeA en leur faveur.

Partenariat renforcé avec l'OLCA pour l'année 2023

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA), partenaire de longue date des Départements alsaciens, a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace et de la Moselle par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles au bénéfice de tous les opérateurs publics, mais aussi de divers acteurs éducatifs, culturels, sociaux et économiques qui s'engagent dans ce domaine.

Pour la période 2022-2023, une convention de partenariat et de financement a été conclue entre la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Office. La répartition financière de la précédente convention (année 2021) a été reconduite pour l'année 2022 en laissant la possibilité de revoir les contributions de chaque partenaire cofinanceur pour l'exercice 2023.

En respect des engagements pris dans le cadre de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la collectivité a décidé de prendre une part majoritaire au financement de l'OLCA et entend en obtenir la gouvernance. Ainsi, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace de 133 000 € en 2022 à 400 000 € en 2023. La CeA devient le premier financeur de l'office et souhaite conduire la politique linguistique régionale sur le volet sociétal.

Pour confirmer cette nouvelle répartition financière, un avenant financier a été élaboré (cf. annexe 1), précisant les contributions de chaque partenaire pour l'exercice 2023. Le montant cumulé des aides de la Région et de la CeA restera de 668 130 € comme en 2022, mais la subvention de la CeA passera à 400 000 € et celle de la Région à 268 130 €. La subvention de la CeA ne sera toutefois versée que sous réserve de l'organisation et la tenue d'une élection permettant d'aboutir à la nouvelle gouvernance envisagée.

La Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

Créée en 2014, elle regroupe 23 associations alsaciennes actives dans le domaine de la promotion de la langue et culture régionales dont les principales sont : APEPA, ABCM Zweisprachigkeit, ELTERN Alsace, Culture et Bilinguisme, Initiative Citoyenne d'Alsace, Heimetsproch un Tradition, Fonds International pour la Langue Alsacienne, Fondation Entente Franco-Allemande, Grenz-Up, etc. Ces associations ont fait le choix d'adhérer à cette fédération pour pouvoir agir ensemble et réaliser des actions coordonnées de développement et de promotion pour la langue et la culture régionales.

L'association a obtenu une subvention de fonctionnement de 12 000 € en 2022. Pour l'exercice 2023, elle sollicite à nouveau une aide de 12 000 € pour son fonctionnement et la conduite de projets ainsi que pour la promotion d'actions mises en œuvre par ses structures membres.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 12 000 €.

Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft

Créée en 1968, cette association intervient en faveur de la langue et de la culture régionale notamment au travers de sa revue *Land un Sproch*. Elle gère à Strasbourg un Centre Culturel Alsacien, propose des cours de dialecte et organise des colloques et séminaires. Elle est présente à des salons du livre, dispose d'outils de communications (Internet, Facebook) et agit auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration de la situation de la langue dans l'enseignement et la vie sociétale. Pour l'exercice 2023 elle souhaite en outre relancer et renforcer les relations culturelles transfrontalières rhénanes.

L'association a obtenu une subvention de fonctionnement de 10 000 € en 2022 et sollicite de nouveau un soutien de 10 000 € pour son fonctionnement en 2023.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

ELTERN Alsace

Créée en 1995, cette association de parents d'élèves de la filière bilingue accompagne la création de nouveaux sites bilingues en maternelle et la continuité de l'enseignement bilingue en élémentaire, collège et lycée, et elle informe et soutient les parents.

L'association est le principal partenaire, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la mise en œuvre des conventions cadre et opérationnelle quadripartites conclues avec l'Education nationale. Elle est également partenaire des collectivités pour les projets EUROSTAGE 2020 (découverte du monde de l'entreprise en Allemagne ou en Suisse pour les élèves de 3ème bilingues), de RecrutORRs (Centre tri-nationale du Rhin supérieur de recrutement pour les métiers de l'enseignement bilingue et de la promotion de la langue régionale). Ces deux projets ont été soutenus par des fonds européens FEDER du programme INTERREG V dont les financements ont pris fin en 2022.

L'association a obtenu une subvention de 8 000 € pour son fonctionnement en 2022. Pour 2023 elle sollicite un soutien de 25 000 € pour son fonctionnement et pour la conduite de nouveaux projets dédiés au renforcement de la pratique de la langue régionale hors temps scolaire notamment en soutien aux parents des élèves inscrits dans les cursus bilingues.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement maintenue à 8 000 €.

ABCM Zweisprachigkeit – Colloque sur l'immersion

Créée en 1990, l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle a pour but d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale paritaire ou immersive dès leur plus jeune âge.

A la rentrée de septembre 2022, elle accueille 890 élèves sur 11 sites en Alsace (+ 2 en Moselle à Sarreguemines), dont 7 écoles proposent un enseignement de la langue régionale par immersion totale (100 % langue régionale de la petite section au CP). Forte de cette politique menée depuis 2017, l'association a accueilli à Strasbourg les 24 et 25 mars 2023 le colloque national de l'Institut supérieur des langues de la République Française – ISLRF sur le thème de l'immersion. Pour subvenir aux frais d'organisation de ces journées d'études, elle sollicite une aide de 10 000 €.

Au regard du budget prévisionnel transmis par l'association à l'occasion de ce colloque, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 €.

Groupement de théâtre du Rhin (GTR)

Créée en 1993, l'association regroupe du nord au sud de l'Alsace plus de 200 troupes de théâtre dialectal ou francophone et une trentaine de troupes de théâtre pour enfants et jeunes dialectophones. Le groupement organise notamment chaque année un festival consacré au théâtre dialectal pour les jeunes, dont l'édition 2023 aura lieu le 21 mai à Sélestat.

Afin d'assurer la promotion de l'ensemble des manifestations et pièces jouées par les troupes adhérentes, le GTR réalise par ailleurs un programme annuel dont le coût s'élève à 5 770 €. Pour l'édition 2023, l'association sollicite la CeA pour une aide de 4 500 €.

Je vous propose donc d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 500 € pour l'exercice 2023.

AGATe - Académie pour une graphie alsacienne transfrontalière :

Fondée en 2006, l'association pour la Graphie Alsacienne Transfrontalière - AGATe, a pour objectif de promouvoir la langue alsacienne par l'écriture. Elle est, entre autres, à l'origine de la méthode Orthal qui permet d'écrire de façon harmonisée toutes les variantes dialectales alsaciennes.

La demande qui est soumise à la Collectivité européenne d'Alsace concerne l'impression de sa dernière création : L'alsacien expliqué de A à Z – Elsassisch erklärt vu A bis Z. Il s'agit d'une grammaire issue d'un travail de près de 10 ans par les membres de l'association. L'ouvrage comprend des points lexicaux pour présenter de manière simple les principales difficultés que peuvent rencontrer les personnes apprenant l'alsacien. Le montant de l'aide demandée est de 5 000 € correspondant à la moitié du coût d'édition de 1 000 exemplaires par la société allemande Baar Verlag.

Je vous propose donc d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 500 €.

Ouvrage dédié aux années bilingues en Alsace (de 1991 à nos jours)

M. Daniel MORGEN, Inspecteur de l'Éducation nationale puis Directeur adjoint de l'Institut Universitaire de la Formation des Maîtres (IUFM devenue l'INSPE) aujourd'hui à la retraite, a rédigé un ouvrage retraçant les péripéties des « Années bilingues » en Alsace. Afin que ce livre soit le plus fidèle possible au développement du bilinguisme scolaire depuis 1991, il s'est basé sur une enquête qu'il a réalisée auprès de professionnels de l'Éducation nationale et de parents d'élèves. Le sujet s'attache à la fois au concept de la langue régionale et de l'histoire de l'Alsace.

Afin de boucler le budget d'édition de cet ouvrage, M. MORGEN s'est adressé à la Collectivité européenne d'Alsace en espérant obtenir une aide financière de 1 000 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 € versée directement à son éditeur, la Société LAMBERT-LUCAS basée à Limoges.

Festival BILING'OH organisé par la commune de Guebwiller

Depuis 2004, la Ville de Guebwiller organise chaque année un festival culturel pour la promotion de la langue et de la culture régionale intitulé BILING'OH.

L'objectif de l'édition 2023 est de proposer aux enfants, aux jeunes et aux adultes une palette d'événements culturels pour découvrir ou redécouvrir Théodore DECK. Le programme de l'édition permettra une (re)découverte de ses travaux ainsi que de procurer aux participants un apprentissage de l'allemand à la fois ludique et technique.

Le budget global prévisionnel pour 2023 est de 50 234 €. La CeA est sollicitée pour une aide de 7 000 €.

Je vous propose donc de verser une subvention de fonctionnement de 7 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle – OLCA – une subvention de fonctionnement de 400 000 € au titre de l'année 2023 ;
- d'approuver l'avenant financier à la Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle – OLCA – année 2023 y afférant et de m'autoriser à le signer ;

Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P046O004 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et seront versés selon les modalités de versement précisées dans l'avenant ;

- d'accorder une subvention de 12 000 € à la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass au titre de 2023 pour son fonctionnement et la conduite de ses projets ;
- d'accorder une subvention de 10 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft pour son fonctionnement au titre de 2023 ;
- d'accorder une subvention de 8 000 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue pour son fonctionnement au titre de 2023 ;
- d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € à l'association ABCM – Zweisprachigkeit pour l'organisation du colloque national de l'Institut supérieur des langues de la République Française – ISLRF sur le thème de l'immersion ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 500 € au Groupement de théâtre du Rhin pour l'édition de son programme pour 2023 ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association AGATE pour l'édition de sa création « L'alsacien expliqué de A à Z – Elsassisch erklärt vu A bis Z » ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la société LAMBERT-LUCAS basée à Limoges, éditeur de l'ouvrage de Monsieur Daniel MORGEN dédié aux années bilingues en Alsace (de 1991 à nos jours) ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la ville de Guebwiller pour l'organisation de la prochaine édition du Festival BILING'OH ;

Les crédits afférents aux subventions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un versement unique (hors subvention de l'OLCA pour laquelle les modalités de versement sont prévues dans l'avenant financier) et seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P046	O001	P046E01	T14	1964 - 65-657348-288	7 000 €
P046	O004	P046E01	T06	1098 - 65-65748-312	400 000 €
P046	O003	P046E01	T80	1969 - 65-65748-288	42 000 €
P046	O003	P046E01	T80	4452 - 65-65742-288	1 000 €
<i>TOTAL</i>					<i>450 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.